

## Compte-rendu de la réunion du Conseil de Gestion de l'École de Droit

Mardi 3 juin 2014 à 18 heures - Salle des Actes

**Présents** : Mme BASSANO - Mme BAUDOIN - Mme BERNARD - Mme BERTRAND - Mme D'INTRONE- --Mme MARLIAC.

**Membres ayant donné procuration**: M. CHARILLON- M. DUBREUIL - M. LE POMMELEC - M. MORAND

**Présents à titre de membres invités** : M. ALBERT- Mme BORGHETTO- Mme BRINGUIER- Mme LASSALAS- M. RIFFARD

**Excusés** : Mme BETTE - M. GOUTTEBEL - M. ROBERT

**Présidence de la séance** : Madame le Doyen Christine BERTRAND.

La séance est ouverte à 18 h 00, Salle des Actes.

1 - Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 1<sup>er</sup> avril 2014

***Approbation à l'unanimité***

2 - Maquettes des formations

Madame le Doyen réalise une présentation générale de la refonte des DU de l'École pour les membres du Conseil et précise que seront examinés lors de cette séance, le DU médiation, le DU Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs, le DU Droit approfondi de la fiscalité, le DU d'études Juridiques, politiques, économiques et de gestion à l'étranger.

Madame le Doyen donne la parole à Madame Claude Borghetto, médiateur, à l'origine de ce projet. Madame Borghetto explique au Conseil qu'un médiateur peut se définir comme un tiers facilitateur qui va restaurer ou créer un lien entre deux parties en conflit, selon un processus bien structuré. L'accord obtenu peut être homologué en justice. Madame Borghetto explique au Conseil que le DU sera à la fois diplômant et qualifiant pour s'adapter au public visé. La formation, à la croisée de plusieurs disciplines, comprendra du droit, de la psychologie et de la sociologie.

La maquette est détaillée par Madame Christine Lassalas, co-responsable du DU. Le DU comprendra un tronc commun et deux modules optionnels, la validation du tronc commun et d'un module conditionnant l'obtention du diplôme. Des certificats de compétences pourront également être obtenus. Enfin, une remise à niveau juridique sera obligatoire pour certains stagiaires.

Madame le Doyen précise que cela s'inscrit dans la démarche de la formation, appuyée sur la rigueur universitaire, qui vise à crédibiliser cette profession dont l'accès n'est pas réglementé.

Madame Cécile Bernard demande quelle sera la communication sur ce DU. Madame le Doyen précise que les moyens habituels seront utilisés et que le projet a fait l'objet d'une communication auprès des milieux professionnels concernés. Madame Borghetto ajoute que ces rencontres ont également permis de construire le DU de manière à répondre aux attentes des professionnels.

**Avis favorable à l'unanimité.**

Madame le Doyen donne la parole à Madame Christine Lassalas pour présenter le DU Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs. Madame Lassalas précise qu'il s'agit de modifications, pour préciser certains points obscurs et répondre aux attentes de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale qui attribue les agréments aux mandataires. La capacité d'accueil est ainsi diminuée pour s'ajuster au nombre d'agréments distribués. Par ailleurs, certains points du régime d'examen sont précisés.

**Avis favorable à l'unanimité.**

Madame le Doyen donne la parole au Professeur Jean-Luc Albert et le remercie d'avoir accepté de diriger le DU Droit approfondi de la fiscalité. Monsieur Albert précise au Conseil que le DU évolue dans un sens pluri professionnel, en parallèle aux très nombreux débouchés de la matière fiscale. La nouvelle équipe pédagogique fait ainsi apparaître des avocats fiscalistes, ainsi qu'un fiscaliste d'entreprise. Le contenu évolue également avec une augmentation du volume horaire et l'introduction de matières nouvelles. Enfin, Monsieur Albert précise que le DU concernera à la rentrée principalement des étudiants déjà inscrits en master ou à l'IEJ. A terme, la formation tout au long de la vie sera développée, mais avec des moyens de communication plus ciblés.

**Avis favorable à l'unanimité.**

Madame le Doyen donne ensuite la parole à Madame Marie-Elisabeth Baudoin pour présenter le DU d'études juridiques, politiques, économiques et de gestion à l'étranger. Madame Baudoin précise qu'il s'agit d'une formule déjà existant, ici légèrement remaniée, visant à permettre une année de césure pour suivre des cours à l'étranger ou y effectuer un stage. Un certain nombre d'heures seront dispensés à Clermont, avant le départ, et mutualisées avec les autres Ecoles concernées par ce DU. Madame Baudoin précise également que ce Du n'a pas vocation à être prioritaire sur les échanges Erasmus, mais à permettre aux étudiants qui ne pourraient pas le faire autrement d'avoir une possibilité de départ à l'étranger.

**Avis favorable à l'unanimité.**

### 3- Tarifs des formations

Madame le Doyen précise au Conseil que, lors de la prochaine année universitaire, les formations feront l'objet de deux tarifs et non trois. En effet, la formation permanente, statut d'inscription des étudiants en reprise d'études non financée ou de plus de 28 ans disparaît.

Madame le Doyen présente au Conseil le tableau des tarifs en formation initiale et

formation continue/reprise d'études de l'ensemble des formations de l'Ecole de Droit et explique au Conseil qu'un système d'exonération pourrait être mis en place pour certaines catégories dépendant du tarif formation Initiale/reprise d'études. Ce point sera évoqué lors d'un prochain conseil.

**Avis favorable à l'unanimité.**

#### 4 - Intervenants extérieurs

Madame le Doyen présente la liste des intervenants extérieurs assurant moins de 30h équivalent TD (cf. annexe) et précise au Conseil que la commission ad hoc a donné son aval pour chacun d'eux.

**Avis favorable pour chacun d'eux - Approbation à l'unanimité**

Ayant vérifié qu'il n'y avait pas de questions diverses, Madame le Doyen lève la séance à 19 h 45.

Clermont-Ferrand, le 5 juin 2014,

La secrétaire de séance,

  
Claire-Marie BRINGUIER

Le Doyen,

  
Christine BERTRAND